

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 5 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-sept février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOICATION

Datée	du 27/02/2026
Affichée	le 27/02/2026

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

**Avenants au marché de
travaux de réhabilitation de
l'école élémentaire Victor
Hugo à L'Aigle**

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Bureau que par délibérations du Bureau en date du 13/03/2025 et du 03/04/2025, les marchés de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo ont été attribués pour un montant global de 4 507 388,12 € HT, auxquels il convient d'ajouter les travaux préparatoires pour un montant de 281 166,40 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations. Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de travaux, les modifications suivantes :

Pour le lot n° 3 CURAGE – DEMOLITION - GROS OEUVRE – CHAPE
- La réalisation d'une mission géotechnique G3 rendue nécessaire pour la construction de l'ascenseur.

Avenant n° 3 en plus-value de + 5 400,00 € HT portant le marché de 562 772,00 € HT à 568 172,00 HT, soit 681 806,40 € TTC

Pour le lot n° 11 CARRELAGE – FAIENCE

- Réalisation d'une chape dans le niveau rez-de-chaussée sur 388 m² pour récupérer l'altimétrie projetée suite aux travaux de curages pour 11 058 € HT.

- Traitement de fissures dans la dalle béton avant réalisation de la chape pour 1 050 € HT.

Avenant n° 1 en plus-value de + 12 108,00 € HT portant le marché de 80 270,00 € HT à 92 378,00 € HT, soit 110 853,00 € TTC

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale.

N°	LOT	Entreprises retenues	DISPENSER BUDGET APPROUVE		REALISATION								TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	EVOLUTION
			Marchés attribués en bureau	Tranche ferme - € HT	Avenants approuvés en bureau janvier 2025	Avenants approuvés hors bureau (5%)	Avenants approuvés le 03/04/2025	Avenants approuvés le 10/07/2025	Avenants approuvés le 16/10/2025	Avenants à approuver					
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00	75 000,00		1 926,00							76 926,00	92 311,20	2,57%
A2	Désamiantage Déplombage	HNTF	59 885,00	59 885,00			7 388,00						67 273,00	80 727,60	12,34%
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 261,40	146 261,40	11 410,50								157 691,90	189 230,28	7,80%
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71	365 641,71									365 641,71	438 770,05	0,00%
2	Espaces Verts - clôtures	EMERY PAYSAGE	170 086,24	170 086,24									170 086,24	204 103,49	0,00%
3	Curage - Démolition - Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00	555 600,00				5 408,00	1 764,00	5 400,00			568 172,00	681 806,40	1,29%
4	Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage	MICARD	130 315,83	130 315,83									130 315,83	166 379,00	0,00%
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79	699 741,79				10 407,79	66 560,83				776 710,41	932 062,49	11,00%
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00	299 000,00									299 000,00	368 800,00	0,00%
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00	26 025,00									26 025,00	31 230,00	0,00%
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60	171 074,60									171 074,60	205 289,52	0,00%
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00	203 000,00									203 000,00	243 600,00	0,00%
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29	495 598,29									495 598,29	594 717,95	0,00%
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00	80 270,00						12 108,00			92 378,00	110 853,60	0,00%
12	Sols souples	REVNOR	89 834,00	89 834,00									89 834,00	107 800,80	0,00%
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58	101 304,58									101 304,58	121 565,50	0,00%
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32	768 429,32									768 429,32	922 115,18	0,00%
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00	77 000,00						4 190,00			72 810,00	87 972,00	-5,44%
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76	239 666,76									239 666,76	289 800,11	0,00%
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00	34 800,00										41 760,00	0,00%
	TOTAL		4 798 555	4 798 554,92	11 410,50	1 926,00	7 388,00	15 815,78	64 134,63	17 508,00			4 905 737,64	5 988 065,17	

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260305-2026-03-05-076-03
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 22/03/2026

En synthèse, cette modification génère une plus-value de 17 508,00 € HT au montant total des marchés de travaux, et peut être approuvée dans le respect du bilan global d'opération.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier ;
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo ;
- Vu la délibération n° 2025-03-13-42 du Bureau communautaire en date du 13 mars 2025 et la délibération n° 2025-04-03-119 en date du 03 avril 2025, attribuant les marchés de travaux de l'ensemble des lots ;
- Vu la délibération n° 2025-07-10-174 du Bureau communautaire en date du 10 juillet 2025 portant avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2025-10-16-206 du Bureau communautaire en date du 16 octobre 2025 portant avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle ;
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement ;

Monsieur SELLIER et Monsieur VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 du lot CURAGE - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHAPE pour un montant de 5 400,00 € HT portant le marché de 562 772,00 € HT à 568 172,00 HT, soit 681 806,40 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 du lot CARRELAGE - FAIENCE pour un montant de 12 108,00 € HT portant le marché de 80 270,00 € HT à 92 378,00 € HT, soit 110 853,00 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

Accusé de réception en préfecture
Délibération n° 2026-03-05-076-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 MARS 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 12 MARS 2026

Le Président,
Jean SELLIER

